DOMART EN PONTHIEU

Au Fario Domartois
8, rue Gaston Morin - Mairie de Domart en Ponthieu - 80620 DOMART EN PONTHIEU
Tél. : 03-22-54-06-40 (tel:03-22-54-06-40) - Email : stephaneline230975@gmail.com (mailto:stephaneline230975@gmail.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocitaire.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 4 kms
- La Domart

Membres du bureau

Président
MAISONNEUVE Stéphane

Vice-Président
ROUVROY Jean-Maurice

Trésorier
LANGLOIS Didier

Secrétaire
LANGLOIS Didier

Types de pêche pratiqués

Pêche aux salmonidés

Présentation

L'association "Au Fario Domartois" vous propose un parcours en rivière de première catégorie sur la Domart. Vous pourrez notamment y pêcher la truite fario.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	-	126.30€	57.20€	42.00€	8.00€	30.50€	36.50€
OPTIONS							

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Mr Stéphane MAISONNEUVE - 7, rue Gaëtan Guillerand - 80620 DOMART EN PONTHIEU - 03-22-54-06-40

Réglement

Ouverture de la pêche le Samedi et Dimanche.

Le nombre de prise est **limité à 5 truites par jour de pêche**

Technique de pêche :

Pêche au toc.

DOMART EN PONTHIEU

Au Fario Domartois
8, rue Gaston Morin - Mairie de Domart en Ponthieu - 80620 DOMART EN PONTHIEU
Tél. : 03-22-54-06-40 (tel:03-22-54-06-40) - Email : stephaneline230975@gmail.com (mailto:stephaneline230975@gmail.com)

Fiche Parcours

Domart en Ponthieu_La Domart_1

Ce parcours n'est pas réciprocitaire.

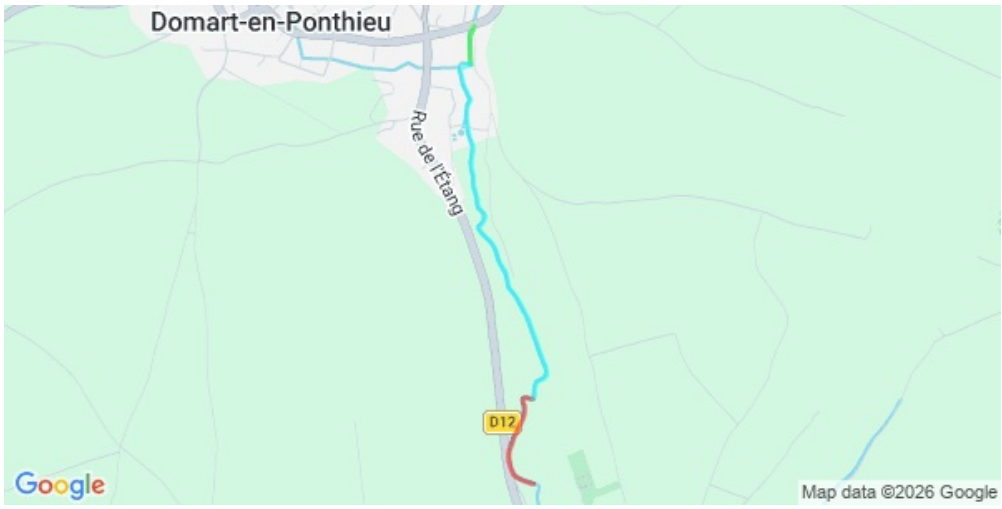
Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Gauche
• Droite
• Gauche et Droite

Linéaire : 2.0 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux salmonidés



Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Ouverture de la pêche le Samedi et Dimanche.

Le nombre de capture est **limité à 5 truites par jour et par personne**

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

14 mars -> 20 septembre

• Poissons présents :
Anguille , Truite

• Techniques de pêche :
Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie